

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/04/2014 – Convocation du 10/04/2014

Compte rendu affiché le 25/04/2014

Président de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Ghariba AKROUCHE

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Jean-Jacques DUPERRAY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Claire POINT, Michel HU, Christine PERRIN, Tameur GUENNAT, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Alain MARTIN-RABAUD, Ghariba AKROUCHE, Bernard SABATIER, Jamila HARZALLAH, Pascal NICOT, Vincent VIVO, Sylvie MYARD.

Absente représentée

Béatrice THONY par Marc RODRIGUEZ.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	28
Votants	29
Exprimés	29

Objet : Mise en place des commissions municipales

L'article L 2121-22 du CGCT permet au Conseil Municipal de former les commissions chargées d'étudier les affaires qui lui sont soumises. Leur rôle consiste à éclairer l'assemblée délibérante et à travailler les sujets en amont de la décision. Les commissions n'ont pas de compétence décisionnelle.

La composition de ces commissions d'instruction doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

La désignation des membres des commissions se fait par vote à bulletins secrets sauf si le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande de ne pas y procéder.

Le Maire est Président de droit de toutes les commissions municipales qui doivent désigner, dès leur première réunion, un(e) vice-président(e).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Oui l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,
- Considérant qu'il importe pour faciliter le travail du Conseil Municipal de former des commissions chargées notamment d'étudier et de préparer les dossiers ou sujets soumis à l'assemblée,
- **FORME les commissions suivantes :**

Aménagement de la Ville

Grands Projets - révision du PLU-H

Urbanisme – gestion du foncier

Sigerly - Syndicat de gendarmerie

Risques Majeurs - Sécurité Civile - P.C.S.

Gestion Intercommunale du Vallon des Torrières

Voirie / Propreté / Cimetière/ Informatique / Reproduction et téléphonie

Éducation Enfance Jeunesse

Éducation / Petite Enfance / Enfance / Service Jeunesse

Ludothèque / Rythmes scolaires

Collège et Lycée

Conseil municipal des jeunes

P.R.E. / C.E.L. / Accueil loisir / PEL

Finances

Finances / Marchés publics

Emploi et Ressources Humaines

Personnel / Administration générale / Emploi

Travaux et patrimoine communal

Construction, maintenance et entretien des bâtiments communaux

Commission de sécurité des bâtiments et des ERP

Économie d'énergie / Cadre de vie

Vie locale et culturelle

Associations / Gestion des animations / Jumelage / Médiathèque

Développement économique et Tourisme

Économie / Commerce / CentreNeuVille / Industrie / Artisanat / Foires et marchés
Tourisme / Pépinière

Cohésion sociale

Logement / Politique de la Ville / CCAS / AIAD Saône Mont d'or
Les aînés / Prévention / Handicap

Communication

- NOTE que la représentation proportionnelle permettant l'expression pluraliste des élus de l'assemblée communale est prévue,
- AUTORISE Madame le Maire à procéder à toutes les opérations matérielles relatives à la création des commissions.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 17 avril 2014
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après
- Dépôt en Préfecture le 22/04/2014
- Publication ou affichage le 22/04/2014
Valérie GLATARD, Maire.



Valérie Glatard

